

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 janvier 2016**

Date de convocation : 14 janvier 2016

Date d'affichage : 14 janvier 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 19 heures 30.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE

Mme Laurence THOMA

Absents non excusés :

**INFORMATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES  
DEUX VALLEES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré Monsieur le Directeur de la CC2V concernant les points suivants :

1. la création d'une route reliant la zone artisanale à la desserte industrielle de Ribécourt ;
2. le positionnement du pont sur le futur canal à grand gabarit.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, le tracé le plus proche de la voie SNCF a été retenu et il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à la CC2V par le biais d'une convention de délégation.

Concernant le 2<sup>ème</sup> point, il est dit qu'il serait préférable de positionner le pont du canal à grand gabarit de façon à pouvoir créer une route qui reliera le rond-point G2 de la desserte industrielle au CD40. Cette route permettra aux divers usagers d'avoir un accès direct à la rocade Compiègne-Noyon sans traverser la Commune. Les chemins agricoles seront utilisés à cet effet.

En effet, depuis l'ouverture de la desserte, le trafic du pont du canal et dans la Rue des Arcs est très intense. La voirie de la Rue des Arcs n'est pas adaptée à une telle intensité de passage et se dégrade rapidement. Il a été demandé à la CC2V de poser le compteur routier dans cette rue afin de quantifier le passage.

**CANTINE – PERISCOLAIRE - TAP :  
devis logiciel**

Monsieur le Maire présente un devis de BERGER-LEVRAULT pour un logiciel de gestion enfance (cantine-périscolaire-TAP) d'un montant de 1 420.80 €.

Monsieur Pascal LEFEVRE avise qu'il y a des problèmes avec le dépôt des régies de la cantine, du périscolaire et des TAP. Les chèques de septembre à décembre ont été déposés en même temps ce qui peut poser des problèmes financiers à certaines familles. Il rappelle que depuis l'ouverture en 2008, il n'y avait pas ce problème avec les directrices successives. Au vu de ces dysfonctionnements, Monsieur LEFEVRE préfère attendre pour investir dans un logiciel et demande à ce que les régies soient déposées plus régulièrement, voire plusieurs fois par mois.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a eu un entretien avec le Directeur à ce sujet et que ce dernier a également rencontré Monsieur le Trésorier qui lui a rappelé le fonctionnement des régies.

Il est aussi signalé le manque de respect des parents dans les dates limites de dépôts des dossiers d'inscriptions. Des enfants arrivent pour déjeuner alors qu'ils ne sont pas inscrits.

L'Assemblée, suite à ces informations, décide

- de différer l'investissement dans un logiciel enfance,
- qu'une lettre soit envoyée aux parents dans laquelle sera spécifié que les enfants dont les plannings ne seront pas rendus aux dates prévues ne seront pas accueillis.

Madame Maryse DELIGNY souhaiterait avoir de plus amples informations concernant le logiciel enfance. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir faire parvenir par écrit leurs questions concernant le logiciel avant vendredi.

Mme Marie-Laure PICARD souhaite voir le second devis.

**ECOLE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur BRANDOLAN, Inspecteur de l'Education Nationale, vient en Mairie le 1<sup>er</sup> février pour le PEDT. Mme DELIGNY demande si la commission cantine-périscolaire-TAP va être réunie. Monsieur LEFEVRE lui dit que le PEDT ne fait que 5 ou 6 pages qu'il n'y a pas besoin de réunir la commission.

RUE BARSKI : TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA ROUTE	Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'élargissement et de renforcement de la Rue Barski, la Sté S.E.C.T. a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 6 000.00 €uros HT.
ECOLE PRIMAIRE : TRAVAUX SUR LE PREAU	Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux sur le préau de l'école primaire auront lieu pendant les vacances d'avril.
PANNEAUX DE SIGNALISATIONS : INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX	Monsieur le Maire indique que la Sté VADEZ TP va installer les panneaux de signalisations pour le parking de l'église et d'intersections manquants. L'Assemblée charge Monsieur le Maire de demander des devis pour combler les nids de poules Rue des Eczieux et Rue des Arcs.
HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE	<p>Quelques élus demandent s'il serait possible de modifier les horaires d'ouverture au public maintenant qu'il y a 1 personne supplémentaire au secrétariat. Les suggestions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une permanence le mercredi après-midi, Mme Françoise BERTRAND et Monsieur Pascal LEFEVRE ;</li> <li>- prolonger la permanence du mardi jusqu'à 19h30 , Mme Maryse DELIGNY ;</li> <li>- une permanence le samedi matin ou jusqu'à 20 heures le mardi, Monsieur Joël JOUGLET ;</li> <li>- une ouverture au public toute la journée, Monsieur Romuald DENIS ;</li> </ul> <p>Mme la Secrétaire de Mairie les informe que les demandes de modification des horaires d'ouverture au public sont extrêmement rares et que des rendez-vous spécifiques sont proposés aux administrés qui ne peuvent se présenter aux horaires actuels, ce qui arrive 2 à 3 fois par an. Monsieur le Maire ne souhaite pas que les horaires soient modifiés pour le moment, la présence de 2 agents au secrétariat trouve sa justification dans l'accroissement et la diversité des tâches à réaliser dû à la décentralisation et la dématérialisation totale.</p>
REPAS DES ANCIENS	<p>Monsieur Romuald DENIS propose les 3 devis suivants pour le repas des anciens du 6 février prochain :</p> <p>LE FRIOUL : 32.00 €uros  AZ RECEPTION : 32.50 €uros  LA BOULE D'OR : 32.50 €uros</p> <p>L'Assemblée retient le devis de LA BOULE D'OR.</p>
VOEUX	Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de vœux de Mme ARNOLDY.
POSTES VACANTS	Monsieur Pascal LEFEVRE pense qu'il manque un poste vacant d'ATSEM dans le tableau fournit. Il lui est dit qu'un nouveau tableau rectifié sera donné. L'Assemblée souhaite faire une commission avant fin février pour en débattre lors du prochain conseil.
<b>DELIBERATIONS :</b>	<p><b>FETES ET CEREMONIES :</b> Régularisation de l'achat des cartes cadeaux pour l'arbre de Noël.</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES :</b> Autorisation de signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une route raccordant la zone artisanale à la desserte industrielle de Ribécourt.</p> <p><b>VENTE DE PEUPLIERS.</b></p> <p>La séance est levée à 22h20.</p>



**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPRESZ**

Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :

14 janvier 2016

Date d'affichage :

14 janvier 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**N°2016/001**

Objet de la délibération :

**FETES ET CEREMONIES:  
Régularisation de l'achat des  
cartes cadeaux pour l'arbre  
de Noël 2015**

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 19 heures 30.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Laurence THOMA

Absents non excusés :

Vu le rejet de la facture d'achat des cartes cadeaux pour l'arbre de Noël 2015 par Monsieur le Trésorier de Ribécourt-Dreslincourt en raison de l'absence de délibération ;

Considérant qu'il convient de régulariser la décision prise par la commission Fêtes et Cérémonies en novembre 2015 ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- l'achat de carte cadeaux d'un montant de 10.00 € unitaire pour les enfants du CE2 au CM2, scolarisés à l'école de Pimprez.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 21 janvier 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



**SOUS-PRÉFECTURE**

**28 JAN. 2016**

**DE COMPIÈGNE (OISE)**



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPRESZ

Rue de l'Église  
60170

Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :

14 janvier 2016

Date d'affichage :

14 janvier 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**N°2016/002**

Objet de la délibération :

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES DEUX  
VALLEES :**

**Autorisation de signature  
d'une convention de  
délégation de maîtrise  
d'ouvrage pour la création  
d'une route raccordant la  
zone artisanale à la desserte  
industrielle de Ribécourt**

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 19 heures 30.

Étaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Laurence THOMA

Absents non excusés :

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'isolement de la zone artisanale suite à la construction de la desserte industrielle de Ribécourt ;

Vu la compétence création, aménagement et entretien de la voirie de la Communauté de Communes des Deux Vallées ;

Considérant qu'il convient de désenclaver cette zone ;

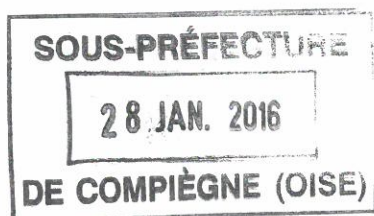
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- La création d'une voie nouvelle reliant la Route de Ribécourt à la desserte industrielle ;
- De déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des Deux Vallées dans le cadre de sa compétence création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de cette voirie.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 21 janvier 2016

Bernard Christian TOULLIC  
Maire







**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :

14 janvier 2016

Date d'affichage :

14 janvier 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

**N°2016/003**

Objet de la délibération :

**VENTE DE PEUPLIERS**

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 19 heures 30.

Etaient présents PRESENTS : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Joël JOUGLET, Mme Maryse DELIGNY, Mme Aline BOCQUET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Floria COOL, M. José VALENTE DA SILVA, formant la majorité en exercice.

Mme Marie-Laure PICARD a été élue secrétaire.

Absents excusés : Mme Françoise BERTRAND donne procuration à M. Pascal LEFEVRE  
Mme Laurence THOMA

Absents non excusés :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les parcelles de peupliers suivantes et appartenant à la Commune sont arrivées à maturités :

- ZA 0024 « le Turbier »
- ZA 0047 « Pré de l'Hôtel Dieur
- ZB 0019 « les Bazentins »
- ZE 0045 « le Marais du Paradis »
- ZE 0046 « le Marias du Paradis »
- ZE 0062 « Entre deux Marais »
- ZH 0065 « le Village »

Il communique 3 propositions d'achat de ces peupliers :

1. Exploitation forestière JACQUELIN pour 58 212.00 Euros
2. Exploitation forestière GUILLUMETTE Benoît pour 57 500.00 Euros
3. EURL DRIENCOURT Marc Exploitation forestière pour 41 341.00 Euros

Vu les explications de Monsieur le Maire ;

Vu les propositions présentées ;

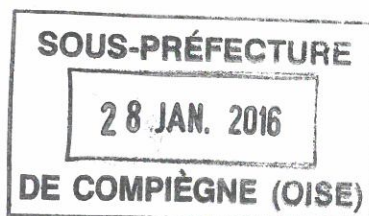
Considérant qu'il convient de vendre les peupliers ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre les peupliers des parcelles nommées ci-dessus ;
- Choisit l'offre de l'exploitation forestière Monsieur JACQUELIN Franck pour la somme de 58 212.00 Euros (cinquante huit mille deux cent douze Euros) ;
- Dit que le règlement se fera comptant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPRESZ, le 21 janvier 2016



Bernard Christian TOULLIC  
Maire

